

PALMARES ALTARES DES DÉFAILLANCES D'ENTREPRISES

Défaillances des entreprises au 1^{er} trimestre 2019

Défaillances d'entreprises stables sur le 1^{er} trimestre 2019.

**14 146 procédures collectives ont été ouvertes
(-1,1% vs T1 2018).**

45 140 emplois directement menacés (+2,6%)

Paris le 11 avril 2019 – La société Altares, expert de l'information sur les entreprises, partenaire exclusif en France de Dun & Bradstreet, 1er réseau international d'informations BtoB, présente son étude sur les défaillances d'entreprises : analyse du 1er trimestre 2019.

« Le début d'année 2015 signait un record de défaillances d'entreprises avec plus de 18 000 cessations de paiement. Depuis, le risque commercial s'est détendu par palier. Les trois premiers mois 2016 et 2017 ont permis d'approcher un premier seuil à 16 000 avant que 2018 et 2019 tentent en vain de faire tomber le suivant à 14 000 défaillances, en dessous duquel nous ne sommes jamais redescendus depuis début 2008. »
Relève Thierry MILLON, Directeur des études Altares.

« Un autre palier n'a pu être franchi, en l'occurrence celui de la perte d'emploi. En effet, depuis trois ans chaque début d'année compte au moins 44 000 emplois menacés, voire perdus, par les défaillances d'entreprise. Ce premier trimestre 2019 marque même une dégradation avec désormais plus de 45 000 emplois en danger. »

Nombre de défaillances d'entreprises par type de procédure par trimestre

Données 2018 et 2019 provisoires arrêtées au 8 avril

	2015T1	2016T1	2017T1	2018T1	2019T1	EVOLUTION T1 2019/2018	MOYENNE CINQ ANS
Sauvegardes	445	351	363	282	252	-10,6%	339
Redressements Judiciaires	5 204	4 835	4 648	4 055	4 057	0,0%	4 560
Liquidations Judiciaires directes	12 487	11 505	11 026	9 965	9 837	-1,3%	10 964
Total défaillances	18136	16 691	16 037	14302	14146	-1,1%	15 862
Total Emplois menacés	66 200	57 800	44 400	44 000	45 140	1 140	51 508
Emplois menacés par entreprise	3,7	3,5	2,8	3,1	3,2		3,2

14 146 défaillances, un chiffre toujours au-delà des référentiels d'avant crise.

Début 2008, l'amorce de crise crevait déjà un premier plafond de sinistralité des entreprises au-delà de 14 000 défaillances. Onze ans et de nombreux autres records plus tard, nous ne parvenons toujours à revenir sous cette limite symbolique.

Comme un an plus tôt, 4050 redressements judiciaires (RJ) ont été prononcés par les tribunaux.

Sur le front des liquidations judiciaires (LJ) la situation semble ne s'améliorer que faiblement avec encore près de 9840 jugements (-1,3%). Plus précisément, la baisse du nombre de liquidations judiciaires tient à une meilleure résistance des sociétés faisant l'objet d'un plan de sauvegarde ou de redressement. Un peu plus de 610 liquidations ont été prononcées sur résolution du plan sur ce 1^{er} trimestre, elles étaient 740 un an plus tôt.

Les procédures de sauvegardes, peu nombreuses (252), reculent de 10,6%.

Des liquidations plus nombreuses sur les PME de 10 – 19 salariés et plus de 100 salariés.

Les TPE de moins de 10 salariés constituent l'essentiel (94%) des défaillances et donnent donc le ton. En l'occurrence, la sinistralité des TPE se stabilise sous 13 400 procédures. Le rythme semble nettement plus favorable pour les PME de 10 à 49 salariés ; 708, soit une centaine de moins qu'un an plus tôt, ont connu la défaillance (-12%). Ce chiffre masque, toutefois, une augmentation sensible des liquidations judiciaires directes de PME de 10 à 19 salariés (278 contre 264).

A partir de 50 salariés, les procédures collectives se stabilisent mais là encore, les liquidations directes ont tendance à augmenter. Ainsi les liquidations de sociétés de plus de 100 salariés sont passées d'une par mois début 2018 à plus de 2 par mois cette année ; s'il s'agit de peu de sociétés, l'impact social direct voire indirect est important.

Dans ce contexte, un peu plus de 45 000 emplois sont menacés ce trimestre soit un peu plus d'un millier supplémentaire par rapport à début 2018. En moyenne, cela correspond à 3,2 emplois par entreprise contre 3,1 il y a un an et 2,8 début 2017.

De fortes disparités régionales

En métropole, les régions Corse et Grand-Est enregistrent des hausses sévères de défaillances d'entreprises, **au-delà de +10%**. Chacune d'elles retrouve son niveau de sinistralité de 2017. La **Corse** comptabilise 112 procédures collectives (+12,0%) contre 100 début 2018. Dans le **Grand-Est**, où 1182 défaillances ont été enregistrées (+13,1%), la Lorraine accuse une hausse de 24,7% annulant la baisse de 22% du 1^{er} trimestre 2018.

En Bretagne et Centre-Val-de-Loire, le nombre de défaillances augmente **d'environ 8%**. Sur la première, ce sont les liquidations judiciaires qui marquent le trimestre. En **Bretagne**, 573 jugements ont été prononcés (+7,9%) dont 405 sont des LJ (+11%) ; les RJ reculent de 8%. En Centre-Val-de-Loire la hausse est de 8,4% (490 défaillances) tirée par une forte augmentation des RJ (+25%).

La **Nouvelle-Aquitaine** est légèrement dans le rouge (+1,3%) contenant ses défaillances d'entreprises à 1277 contre 1261 début 2018, soit encore très en-dessous de la sinistralité du 1^{er} trimestre 2017 (1412). Dans cette région, Poitou-Charentes enregistre une amélioration pour la 4^e année consécutive (-10%).

Les **autres régions métropolitaines** restent cette année encore bien orientées avec des reculs de défaillances de -1,3% en Occitanie, -3,1% en Normandie, -3,4% en Ile-de-France ou -4,2% dans les Hauts-de-France. L'amélioration est plus rapide en Bourgogne-Franche-Comté (-5,3%), Pays-de-la-Loire (-6,1%) Auvergne-Rhône-Alpes (-6,4%), et Provence-Alpes-Côte-d'Azur (-7,2%).

Dans les départements et régions d'outre-mer, l'évolution est favorable en **Guadeloupe** (-24,1%) et **Martinique** (-7,8%) mais délicate en **Guyane** (+12,0%). La sinistralité élevée de la **Réunion** (+65,2%) masque en réalité un nombre élevé (95) de liquidations directes techniques de sociétés en nom collectif d'investissement sans activité économique réelle. En dehors de ces 95 liquidations, la Réunion affiche une baisse des défaillances de 6,2%.

Une fragilité des activités à destination des consommateurs

Construction, commerce, industrie et services aux entreprises qui portent les deux tiers des défaillances d'entreprises sont globalement dans le vert, tandis que les activités à destination des particuliers résistent difficilement.

Dans la **construction** (3521 défaillances ; -5,4%), la sinistralité entrepreneuriale recule pour tous les secteurs : -4,3% dans le gros œuvre, -5,3% dans le second œuvre ou -3,6% dans les travaux publics. Pour quelques activités, les chiffres sont, toutefois, en hausse. C'est le cas de la construction d'autres bâtiments (non maison individuelles) (+16%) dans le gros œuvre, les travaux de revêtement des sols et des murs (+8%) dans le second œuvre ou les travaux de terrassement courants (+15%) dans les Travaux publics.

Dans le **commerce** (3095 défaillances ; -2,5%), la tendance est bonne qu'il s'agisse du détail ou du gros. Mais là encore, des activités sont à la peine. Ainsi, les activités liées à l'automobile enregistrent une hausse des défaillances dans l'entretien et la réparation de véhicules automobiles (+12%) ou la vente d'équipements automobiles chez les détaillants (+20%) comme les grossistes (+24%). Le commerce de véhicules automobiles résiste (-8%).

Les évolutions sont également mal orientées pour la boucherie (+3%), les fleuristes (+7%), les magasins de sport (+21%) ou le meuble (+56%). En revanche, la sinistralité recule très sensiblement (-14%) dans les magasins d'habillement.

Les défaillances d'industriels baissent fortement (-8,1%) et tombent sous le millier de procédures (944). Les chiffres sont bons dans l'**agroalimentaire** comme dans la **manufacture** même si cette dernière connaît quelques tensions. C'est le cas dans la confection de vêtements de dessus (+7%), la fabrication de charpentes (+62%) ou les industries connexes de l'ameublement (+22%).

Le secteur des **transports** est dans le rouge (570 défaillances ; +5%). Les taxis (+13%) continuent de peser sur les tendances. Début 2014, nous comptons une trentaine de défauts de taxis ; cinq ans plus tard nous en comptant plus de 160. Le transport de marchandises est également fragilisé avec près de 300 défaillances (+6,1%). Si le nombre de procédures collectives est stable dans le fret interurbain (97), il dérape en revanche de 8% dans le fret de proximité (176 défaillances).

Les **services aux entreprises** sont plutôt bien orientés. Si les défaillances semblent en hausse (+2,6%), cela tient au nombre important (95) de liquidations techniques relevées à la Réunion. Abstraction faite de ces liquidations judiciaires réunionnaises atypiques, la tendance repasse dans le vert (-2,9%). L'évolution est favorable dans le conseil pour les affaires et la gestion (-15%), la publicité (-27%) ou l'ingénierie (-7%). En revanche, elle est sévère dans la location de voitures en courte durée (+37%) ou le nettoyage de bâtiments (+18%).

Les activités à destination du **consommateur** sont plus vulnérables. C'est notamment le cas pour la coiffure (+17%), la restauration rapide (+11%) ou les débits de boisson (+6%). D'autres métiers sont également dans le rouge, notamment les activités récréatives et plus particulièrement celles liées au sport (gestion d'installation, centres de culture physique ...), mais aussi l'enseignement de la conduite.

Dans l'**agriculture** le nombre de défaillances est stable tout juste sous 340 procédures. Cependant cette tendance masque une évolution très sévère et rapide dans l'élevage. Le nombre d'éleveurs en défaillance augmente de 18,2% ce trimestre. Si les liquidations judiciaires reculent, les ouvertures de redressement judiciaires explosent en revanche de 51%. La sinistralité baisse dans les élevages de vaches laitières ou d'équidés, elle augmente dans les autres élevages.

« En dépit des inquiétudes qu'à fait naître le mouvement des gilets jaunes, les entreprises ont résisté grâce à l'appui des aides publiques mais aussi à la compréhension de leurs fournisseurs »

« Des défaillances d'entreprises reparties à la hausse depuis le début d'été dernier et en accélération en fin d'année pouvaient laisser augurer d'un premier trimestre compliqué pour nombre de TPE. Le mois de janvier (+10%) semblait confirmer, le début d'année paraissait perdu d'avance. Pourtant, contre toute attente, ce premier trimestre 2019 est quasiment un copier-coller de celui de 2018. Certes les trésoreries ont, et sont toujours, soumises à rudes épreuves mais le dispositif d'aides publiques semble avoir contribué à maintenir hors de l'eau les entrepreneurs en difficulté suite au mouvement des « gilets jaunes ». Ce soutien a, par ailleurs, été accompagné de l'attention bienveillante de fournisseurs qui, sensibles à la situation de leurs clients, se sont montrés indulgents et compréhensifs. Ces mesures sont, toutefois exceptionnelles et temporaires, notamment celles relatives à l'étalement des échéances sociales et fiscales qui ont été le mois dernier prolongées jusqu'au 30 avril 2019. La crainte d'un « rattrapage » d'une partie des défaillances sur le 2^e trimestre n'est pas exclue.

Le risque ne se limite cependant pas aux seules TPE. Les plus grandes structures donnent elles aussi des signes d'épuisement financier. En augmentation de 12% en 2018, les défaillances de sociétés de plus de 100 salariés bondissaient de 24% en fin d'année. Sur ce trimestre, la relative stabilité du nombre de procédures masque une accélération des liquidations judiciaires directes.

Dans un contexte de ralentissement de la croissance, d'incertitudes sur le plan géopolitique et d'une concurrence nouvelle et féroce, la lecture juste et précise du risque commercial et financier est au cœur de décisions d'affaires. Détecter les signaux faibles sans oublier de lire les signaux forts ! » conclut Thierry Millon.

À propos d'Altares - www.altares.com - <http://blog.altares.com/>

Expert de l'information sur les entreprises, Altares collecte, structure, analyse et enrichit les données BtoB afin de les rendre « intelligentes » et faciliter la prise de décision pour les directions générales et opérationnelles des entreprises. Le groupe propose son expertise sur toute la chaîne de valeur de la data.

Partenaire exclusif en France, au Benelux et au Maghreb de Dun & Bradstreet, 1er réseau international d'informations BtoB, Altares se positionne comme le partenaire de référence des grands comptes, ETI, PME et organisations publiques, en leur offrant un accès privilégié à ses bases de données sur plus de 300 millions d'entreprises dans 220 pays.

CONTACTS PRESSE

Altares	VP Communication - Agence Presse
Thierry Millon – Directeur des Etudes	Véronique Pouzeratte
Tél : 04 72 65 15 51	Tél : 06 81 29 81 90
thierry.millon@altares.com	vpouzeratte@vp-communication.com